Commune : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Section CREIL (175) Feuille(s) EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Qualité du plan : Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1492B Echelle d'origine : CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussigles (3) a été établi (1):

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au burgul.

B - En conformité d'un piquetage:

C - D'après un plan d'arpentage ou dand mage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. géomètre à

Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations portées au dos de la pramise 6463. CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Echelle d'édition : 1/1000 Document vérifié et numéroté le 22/12/2011 Date de l'édition ; 22/12/2011 A Senlis Support numérique : Par Stéphane Ducrocq Technicien Géomètre Signé D'après le document d'arpentage dresse Par M. Moizard Raphaël (2) Centre des Impôts foncier de SENLIS Le 29/11/2011 20 à 24 Chaussée Brunehaut CS 20110 60309 SENLIS CEDEX Téléphone : 0344538686 Fax : 0344538675 cdif.senlis@dgi.finances.gouv.fr 133 19 20 328 263 329 22

246

SOUS-PREFECTURE

1 5 FEV. 2012

60300 SENLIS